

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Blanchipon**

Date de révision: 02.06.2016

Code du produit: LYS625

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Blanchipon

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Nettoyage des instruments et des surfaces des dispositifs médicaux.  
Pour un usage professionnel.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Lysoform Schweizerische Gesellschaft für Antiseptie AG  
Rue: Postfach 444  
Lieu: CH-5201 Brugg / Windisch, Suisse  
Téléphone: 056 / 4416981  
Interlocuteur: Wissenschaftlich-Technische Abteilung Berlin  
Téléfax: 056 / 4424114  
Téléphone: +49 (0)30 / 77992-216  
e-mail: kontakt@lysoform.de  
Internet: www.lysoform.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2  
Mentions de danger:  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Blanchipon**

Date de révision: 02.06.2016

Code du produit: LYS625

Page 2 de 9

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68815-56-5	Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfosuccinates, disodium salts			5 - < 10 %
	Eye Irrit. 2; H319			
68891-38-3	Sodium alkyl ether sulphate			5 - < 10 %
	500-234-8		01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

15 % - &lt; 30 % agents de surface anioniques.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune/aucun

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Poudre d'extinction, Mousse

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, des gaz dangereux / des vapeurs dangereuses peuvent se produire. Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Blanchipon**

Date de révision: 02.06.2016

Code du produit: LYS625

Page 3 de 9

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Pour préparer une dilution, toujours verser l'eau en premier et ajouter après le produit dans l'eau.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Information supplémentaire**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Éviter le contact avec les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Éviter de: Gel. Conserver hors de la portée des enfants.

**Indications concernant le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

aucune/aucun

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68891-38-3	Sodium alkyl ether sulphate			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2750 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	175 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Blanchipon**

Date de révision: 02.06.2016

Code du produit: LYS625

Page 4 de 9

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Substance	Valeur
	Milieu environnemental	
68891-38-3	Sodium alkyl ether sulphate	
	Eau douce	0.24 mg/l
	Eau de mer	0.024 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5.45 mg/kg
	Sédiment marin	0.545 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10000 mg/l
	Sol	0.946 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Afin d'éviter une irritation de la peau dans le domaine professionnel, il est recommandé d'utiliser: • une crème de soins de la peau à absorption rapide entre-temps, si nécessaire. • une crème grasse après le lavage des mains à la fin du travail ou avant les pauses de travail.

**Protection de la peau**

aucune/aucun

**Protection respiratoire**

aucune/aucun

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
Couleur: incolore  
Odeur: caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): 7

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé  
Point d'éclair: >70 °C DIN 51755

**Inflammabilité**

solide: non applicable  
gaz: non applicable  
Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Blanchipon**

Date de révision: 02.06.2016

Code du produit: LYS625

Page 5 de 9

Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>	
Non comburant.	
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1.0 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	très soluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

**9.2. Autres informations****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Maniement sûr: voir rubrique 7

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Blanchipon**

Date de révision: 02.06.2016

Code du produit: LYS625

Page 6 de 9

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68815-56-5	Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfosuccinates, disodium salts				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
68891-38-3	Sodium alkyl ether sulphate				
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Rat		

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfosuccinates, disodium salts (40% solution):

En cas de contact avec la peau: OCDE 404 10% solution Lapin: non irritant.

En cas de contact avec les yeux: OCDE 405 10% solution Lapin : non irritant.

Sodium alkyl ether sulphate (30% solution):

En cas de contact avec la peau: OCDE 404: Irritant

En cas de contact avec les yeux: OCDE 405: Irritant

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfosuccinates, disodium salts (40% solution):

OCDE 406 Cochon d'Inde: négatif.

Sodium alkyl ether sulphate (30% solution):

OCDE 406 Cochon d'Inde: négatif.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sodium alkyl ether sulphate (30% solution):

OCDE 471 (Test Ames): négatif.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Blanchipon**

Date de révision: 02.06.2016

Code du produit: LYS625

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
68815-56-5	Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfosuccinates, disodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 89 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 50 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 20 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
68891-38-3	Sodium alkyl ether sulphate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10 - 100 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité pour les poissons	NOEC 10 mg/l	>1 - <=	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>0.1 - 1	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68815-56-5	Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfosuccinates, disodium salts			
	DIN 38412 Part 25	79%	28	
	ISO 14593	>90%		
	Facilement biodégradable.			
68891-38-3	Sodium alkyl ether sulphate			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Blanchipon**

Date de révision: 02.06.2016

Code du produit: LYS625

Page 8 de 9

070601 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Blanchipon**

Date de révision: 02.06.2016

Code du produit: LYS625

Page 9 de 9

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Teneur en COV (OCOV): 0.404 %

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les données ne doivent être en aucune manière considérées comme une description des propriétés du produit (spécification du produit). Ni les caractéristiques convenues, ni l'adéquation du produit à des usages spécifiques ne peuvent être dérivées des informations fournies dans la fiche de données de sécurité. Nous vous conseillons pour clarifier, si et dans quelles circonstances, la préparation est adéquat pour un usage défini. Les droits de propriété et les lois et règlements en vigueur doivent être respectés par le destinataire de notre produit.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*